

Procès verbal de l'assemblée générale de l'association Roc' Escapade Campbon

Association Roc' Escapade
Avenue des sports
44750 CAMPBON

Le 12 juin 2015, à Campbon, à la salle de réception du complexe sportif, les membres de l'association Roc' Escapade se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire sur convocation du président.

L'Assemblée générale était présidée par M. GAUTIER Morgan, président de l'association. Il était assisté d'une secrétaire de séance, Mme. Aoustin Camille, secrétaire de l'association.

M. BALLU Arnaud, trésorier de l'association était présent.

A 19h00, le Président ayant constaté que le quorum minimum était atteint, déclare l'ouverture de l'assemblée générale.

L'ordre du jour a été rappelé par le Président :

- Rapport moral et financier de l'activité de l'association ;
- Approbation du budget pour l'année 2015-2016 ;
- Renouvellement et ouverture des mandats de membres du comité de direction ;
- Présentation du projet d'encadrement pour la saison 2015-2016 ;
- Présentation de sorties et de projets concernant les équipements du club.

Le Président a fait lecture du rapport moral de l'année passée et le trésorier a fait lecture du rapport financier qui a été validé par un vote à l'unanimité.

Ensuite, Dominique Delhommeau a présenté les projets d'activité de la saison 2015-2016. Il a été rappelé que l'association a besoin de renouveler ses cadres bénévoles pour assurer l'encadrement des cours enfants. Des appels aux bénévoles avaient été lancés à l'Assemblée Générale de 2014 ainsi qu'à l'occasion de la galette des rois de début d'année. Le nombre de volontaires étant insuffisant (une personne s'est portée volontaire), une démarche de recherche de moniteur diplômé a été initiée, sans succès, puisque tous les moniteurs du département ont été contactés mais ils sont tous déjà engagés dans d'autres clubs. Pour information, si un moniteur avait été embauché, cela aurait supposé d'augmenter la cotisation des adhérents à 190 euros.

Par conséquent, devant les difficultés rencontrées, le comité de direction de l'association a proposé à ses adhérents d'assujettir l'inscription des enfants à une participation obligatoire des parents à l'encadrement de deux cours enfants par an. Un cours entre septembre et décembre où le parent

sera le 3^{ème} adulte, présent en tant qu'apprenant. Un second cours entre janvier et juin où le parent sera présent comme 2^{ème} ou 3^{ème} adulte encadrant. Les cours enfants étant placés sous la responsabilité d'un 1^{er} encadrant qui sera, selon les séances, Morgan Gautier, Gérald Gillaizeau, Vincent Meignen ou Benjamin Renard.

Le club ne pouvant satisfaire à toutes les demandes d'inscription aux cours enfants, le comité de direction propose d'augmenter les effectifs du cours de 16 à 18 enfants.

Par ailleurs, le comité de direction propose d'ouvrir les inscriptions aux cours enfants en priorité aux anciens inscrits jusqu'au 28 juin 2015 inclus. Avec obligation des parents de définir deux dates de présence aux cours dès le moment de l'inscription de l'enfant. Ensuite, les places libres seront ouvertes à l'inscription à partir du 5 septembre sur la base du premier arrivé / premier inscrit. Toujours avec l'obligation pour les parents de définir deux dates de présence aux cours dès le moment de l'inscription de l'enfant. Les cours enfants auront lieu (sauf avis contraire de la mairie) aux mêmes horaires que cette saison, à savoir le mercredi de 18h30 à 20h00.

Après débats entre les membres présents, ce projet a été soumis au vote et a été accepté à l'unanimité.

Concernant les séances adultes, les créneaux de 20h00 à 22h00 le mardi, mercredi et vendredi sont conservés pour cette nouvelle saison. Les séances adultes seront désormais assurées par un responsable de séance qui veillera au bon respect du règlement intérieur et des règles de sécurité. Dominique Delhommeau sera responsable de séance le mardi et le vendredi, et Gérald Gillaizeau sera responsable de séance le mercredi. Antoine Garrigues venant en support pour pallier aux absences éventuelles.

Les séances adultes seront désormais ouvertes aux enfants accompagnés d'un de leurs parents, à condition qu'à la fois l'enfant et l'adulte soient inscrits au club. Un parent demande en séance s'il sera possible de venir grimper aux séances adultes avec un enfant qui n'aurait pas pu s'inscrire aux cours enfants. Le comité de direction rend une réponse positive à condition que l'enfant et l'adulte soient inscrits au club.

Le comité de direction annonce que 7 à 10 voies sur la quarantaine du mur seront renouvelées deux fois par an, avec une première le 18 juin 2015.

Par ailleurs, le comité de direction propose de passer l'adhésion à l'association de 100 euros pour les enfants et 105 euros pour les adultes à 110 euros pour les enfants et les adultes. Il est rappelé à cette occasion qu'environ 80% de la cotisation sont reversés à la FFME (Fédération Française de la Montagne et de l'Escalade) notamment pour couvrir les frais d'assurance. Il est également indiqué que des réductions sur les adhésions sont accordées aux bénévoles qui encadrent les cours enfants toute l'année. Cette proposition est soumise aux votes et acceptée à l'unanimité.

A l'issue du débat entre les membres, le président de séance a mis aux voix les questions suivantes, conformément à l'ordre du jour :

-Approbation du budget pour la saison 2015-2016 : cette résolution est adoptée à l'unanimité.

-Election des nouveaux membres du comité de direction :

M. DELHOMMEAU Dominique, élu président à l'unanimité.

M. GAUTIER Morgan, élu vice-président à l'unanimité. Morgan sera également responsable du matériel.

M. GARRIGUES Antoine, élu trésorier à l'unanimité.

Mme. Aoustin Camille, élue secrétaire à l'unanimité

M. GILLAIZEAU Gérald, élu secrétaire adjoint à l'unanimité.

M. MEIGNEN Vincent, élu membre du comité de direction à l'unanimité. Responsable des sorties extérieures.

M. RENARD Benjamin, élu membre du comité de direction à l'unanimité.

M. JUTON Thomas, élu membre du comité de direction à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 20H30. Ceux qui le souhaitent ont prolongé la soirée en partageant un repas commun et en participant à une séance d'escalade à la lampe frontale.

Il est dressé le présent procès-verbal de la réunion, signé par le Président de séance et la secrétaire de séance.

A Campbon, le 22 juin 2015.

Le Président de séance



Le secrétaire de séance

